



Société des Régates de Vannes

Fondée en 1843

Association déclarée d'utilité publique (11.02.1886)

allée des Frères Cadoret

île de Conleau

Mob 06 07 80 22 78

56000 VANNES

Email srv.vannes@gmail.com

Site <http://srv.srvannes.fr>

Club FFV 56009

Club FFH 2388

29 et 30 juin 2019 Arradon

Avis de Course T.A.G.

1) Organisation: Cette régates est organisée les 29 et 30 juin 2019 au départ de ARRADON, par la **Société des Régates de Vannes**, sous l'égide de la Fédération Française de Voile,

2) Règles applicables:

Les règles de course à la voile (RCV) 2017-2020,

Les règlements de la FFV

Les règles des classes admises à concourir, sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent avis de course ou par les instructions de course,

Le présent avis de course,

Les instructions de course.

3) Publicité:

La régates est classée en catégorie B, annexe G, des RCV.

4) Classes admises à concourir: Open Bic, Dériveurs divers, Guépards et Traditionnels.

5) Coureurs admis à participer: à la F.F.H.

Coureurs étrangers en règle avec les règlements de leur autorité nationale.

6) Pré-inscriptions:

Tout équipage désirant participer à la TAG doit impérativement adresser le bulletin d'inscription joint à:

Claudine GALEY

Le grand Trescault, Le Gorvelo 56250 SULNIAC accompagné d'un titre de paiement établi à l'ordre de la S.R.Vannes et correspondant au montant des frais de constitution de dossier.

En cas de désistement, un équipage ne sera remboursé qu'en cas de force majeure; un certificat médical sera exigé.

7) Montant des frais de constitution de dossier:

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé par Bateau (2 équipiers) à 50 euros.

Le droit d'inscription est de 25€ pour les Open Bic et dériveurs solitaires

8) Confirmation des inscriptions:

Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées à ARRADON

Le vendredi 28 juin à compter de 18H

Le samedi 29 juin de 08h30 à 10h00.

Les concurrents licenciés à la FFV devront présenter au moment de la confirmation de leur inscription :

- Leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.



Société des Régates de Vannes

- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers doivent apporter la preuve qu'ils sont en règle avec leur autorité nationale et présenter leur licence et une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Les responsables de voiliers portant une publicité individuelle devront présenter une autorisation valide délivrée par la FFV (prescription FFV à l'annexe G des RCV).

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants: "*J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve*".

Les instructions générales de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

9) Heure de mise à disposition:

Les voiliers sont répartis en deux flottes

Flotte A : Dériveurs, Skiffs, Tradi et Guépards

Les bateaux de la flotte A devront être présents à Arradon au plus tard le 29 juin à 10h et l'heure du 1er signal d'avertissement de la 1ere manche est fixée le 29 juin à 11h00 précises devant Arradon.

Flotte B : Open Bic et Tiwal

Les bateaux de la flotte B devront être présents à Arradon au plus tard le 29 juin à 12h et l'heure du 1er signal d'avertissement de la 1ere manche est fixée le 29 juin à 13h30 précises devant Arradon.

10) Programme Sportif:

Flotte A	Samedi 29 juin :	10H00 Briefing 11H00 1ere procédure de départ
	Dimanche 30 juin :	10H00 1ere de la procédure de départ 16H30 Remise des prix
Flotte B	Samedi 29 juin :	12H00 Briefing 13H30 1ere procédure de départ
	Dimanche 30 juin :	10H00 Briefing 11H00 1ere procédure de départ 16H30 Remise des prix

11) Classement:

Flotte B :

Il y aura un classement Open Bic en temps réel

Un classement U13 dont la 1ere féminine

Un classement U17 dont la 1ere féminine

Un classement Tiwal

Flotte A

Si nécessaire la flotte dériveurs classiques sera divisée en deux classes selon le rating.

Dans ce cas, il y aura 2 classements dériveurs classiques :

Un classement dériveurs divers groupe A en temps compensé ($\leq 0,9434$)

Un classement dériveurs divers groupe B en temps compensé. ($> 0,9434$)

Un classement Skiff en temps compensé.

Le comité de course pourra imposer aux petits skiff ($< 0,9434$), de courir avec les dériveurs classiques pour l'homogénéité de la flotte.

Un classement Laser 4000 par extraction du classement skiff

Un classement dériveurs traditionnels en temps réel

Un classement Guépards en temps réel

Une course suffit pour valider l'épreuve.

Lorsque 4 courses au moins auront été disputées et validées, le classement se fera par addition de toutes les courses moins 1 courses.. Si 8 courses sont validées, le classement se fera par addition de toutes les courses moins



Société des Régates de Vannes

2 courses

12) Parcours:

Les parcours seront des Raids longue distance autour des îles du golfe.

Pour les Open BIC, les parcours pourront être des raids ou des parcours construits.

13) Pénalités applicables:

La règle 44.1 des RCV s'applique.

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle du chapitre 2 est remplacée par une rotation de 360°, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la règle 44.1 des RCV.

14) Règles de sécurité:

Les équipages devront, dès leur départ sur l'eau et jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité.

Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage et de prévoir un système (bouts et pare battages) pour amarrer le bateau au ponton.

Il est recommandé de disposer d'une VHF.

15) Informations:

SR Vannes

Antoine ROBERT 06 07 80 22 78

cps2@wanadoo.fr